



CR du CF du 1^{er} mars 2017

1/ Informations du Vice-Président :

- Elections des présidents de collegium : elles ont eu lieu pour les 6 Collegium concernés.
- Parution du décret PIA 3 : deux actions concernent l'université ; "nouveaux cursus à l'université" et "écoles universitaires de recherche". Deux vagues prévues, la 1^{ère} en juin, date non connue pour la 2^{ème}.
Un groupe de travail va se réunir, il est difficile de prévoir une réponse pour juin en raison du nombre important de dossiers déjà en cours, et le prochain conseil de la formation aura lieu le 9 mai seulement.
- Modification APB : Le changement concernant la réorientation des étudiants pose problème pour la 1^{ère} année STAPS, un afflux de candidature est possible. Une demande de capacité d'accueil à 400 places a été demandée au rectorat pour le site de Nancy, on attend une réponse.
- Recrutement en master : Les affectations proposées par le rectorat pour les étudiants qui n'auraient pas été admis selon leur choix seront faites avec l'accord de l'université.
- Evaluation des dossiers accréditation : La commission s'est réunie, 196 mentions de diplômes ont été étudiées (dont 188 L – LP –M) ; 33 Licences (dont 8 dossiers avec des problèmes importants) – 73 Licences Professionnelles (dont 26 dossiers avec des problèmes importants) – 82 Masters (dont 26 dossiers avec des problèmes importants). On arrive dans la dernière phase du processus.

A noter qu'on passe de 52 à 82 mentions de Master, mais il faut remarquer que des spécialités deviennent des mentions à cause de la nouvelle nomenclature. L'inflation n'est pas si importante au final.

1/ Approbation du compte rendu du Conseil de la formation 18 janvier 2017 :

Vote à l'unanimité – 2 abstentions

3/ Point d'informations sur la démarche qualité dans les établissements :

Un décret du 1^{er} janvier 2017 sur la notion de qualité prévoit 6 critères pour le financement des formations (actions de formation continue) par les structures proposant ces formations.

- Identification des objectifs de la formation et adaptation au public concerné
- Adaptation des outils d'accueil, de suivi et d'évaluation
- Adéquation des moyens à l'offre de formation
- Qualification professionnelle des personnes en charge de la formation
- Information du public sur l'offre de formation
- Evaluation de la formation

Le contrôle se fera par les organismes financeurs publics selon des modalités différentes en fonction des financeurs. Certains organismes proposent une base de données commune "Datadock".

Un groupe de travail composé de représentants de tous les collegium (4 ne sont pas encore représentés) sera réuni pour permettre de compléter avant le 30 juin 2017. Pour les autres organismes, un recensement sera fait afin de recueillir les modalités de référencement.

Il est précisé que le référencement sera fait au titre de l'établissement, il sera donc indispensable que toutes les composantes respectent les conditions fixées.

4/ Liste des responsabilités prises en compte pour les points III.9 au III.14 du référentiel 2016/2017 :

Plusieurs questions sont posées :

Sur la partie "autoévaluation" : une solution sera proposée

Pour les personnes au taquet des heures, une solution autre sera trouvée au cas par cas.

Double diplôme entre composantes UL : concerne essentiellement pharma ++ et les masters et les écoles d'ingénieurs. Le nombre d'heures est ramené 20h.

Vote à l'unanimité – 2 abstentions

5/ Formations :

Demande de créations de DU :

- Dimensions multiples du psycho-traumatisme : diagnostic et expertise

Vote : 1 contre 10 abstentions 14 pour

- Langue, communication et cultures. De la migration à la vie professionnelle

Des informations complémentaires sont nécessaires, report du dossier au prochain conseil de la formation.

6/ Conventions :

6.1 Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et l'Université Sains Malaysia

Vote à l'unanimité

6.2 Convention cadre de coopération internationale entre l'Université de Lorraine et Universidade de Sao Paulo

Vote à l'unanimité

6.3 Convention de coopération internationale pour la mise en place d'un double diplôme entre l'Université Karel de Grote-Hogeschool et l'Université de Lorraine et plus particulièrement UFR ALL Nancy

Vote à l'unanimité

6.4 Accord de double diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENIM et l'Universidade Federal Do Rio De Janeiro (Brésil)

Vote à l'unanimité

6.5 Convention de partenariat –obtention d'un double diplôme entre l'Université de Lorraine et plus particulièrement l'ENSF et l'Université Fédérale de Minas Gerais (Brésil)

Vote à l'unanimité

6.6 Memorandum of Understanding entre l'Université de Lorraine et le Washington State University

Présenté pour information, pas de vote.

Vos élues UNSA-SNPTEs

Janine PERREAU et Muriel SCHLATTER